

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 5 (02/06/14)

Date: 16/12/2014

Page 1 / 5

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

Identificateur de produit: SOLIVASSELLE POWDRE DE RENOVATION

Code du produit : S4700808

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées:

Poudre de rénovation vaisselle

Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité:

Raison Sociale : SOLIPRO Division professionnelle de Bolton Solitaire S.A

Adresse : 11 avenue Dubonnet 92407 COURBEVOIE

Téléphone : 01 46 67 58 50

Mail : solipro@boltonsolitaire.fr Site : www.solipro.fr

Numéro d'appel d'urgence: Société/Organisme : FRANCE : INRS/ORFILA 01 45 42 59 59.

2 IDENTIFICATION DES DANGERS

2. 1. Classification de la substance ou du mélange:

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

Lésion oculaire grave, Catégorie 1 (Eye Dam. 1, H318)

Irritation cutanée, Catégorie 2 (Skin Irrit. 2, H315)

Toxicité chronique, Catégorie 2 (Aquatic. Chronic. 2, H411)

Conformément aux directives 67/548/CEE, 1999/45/CE et leurs adaptations

Irritation des yeux, de la peau et des voies respiratoires (Xi, R36/37/38)

Toxique pour les organismes aquatiques (N, 51/53)

2. 2. N° CE:

Non applicable.

2. 3. Contient : métasilicate de disodium

2. 4. Éléments d'étiquetage:

Conformément au règlement (CE) n°1272/2008 et ses adaptations

2. 4. 1. Symboles:



GHS 05



GHS 09

Mention d'avertissement :

Danger

2. 4. 2. Mention de danger:

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2. 4. 3. Prévention:

P102 Tenir hors de la portée des enfants.

P280 Porter des gants de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

2. 4. 4. Intervention:

P302+P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon.

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 5 (02/06/14)

Date: 16/12/2014

Page 2 / 5

P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 Eliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation en vigueur.

3 COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3. 1. Composant(s) contribuant aux dangers:

• carbonate de sodium

- N° Id: 011-005-00-2 - N° CE: 207-838-8 - N° CAS: 497-19-8 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119485498-19

- Conc. (% pds): 20 < C <= 25

- R-S: Classification: • Xi; R 36 •

- SGH : SGH07 - Irr. oc. 2A - Point d'exclamation - Attention - H319 - Irr. oc. 2B

• méta-silicate de disodium

- N° Id: 014-010-00-8 - N° CE: 229-912-9 - N° CAS: 6834-92-0 - Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119449811-37

- Conc. (% pds): 1 < C <= 5

- R-S: Classification: • C; R 34 • Xi; R 37 •

- SGH: SGH07 - STOT un. 3 - Point d'exclamation - 3-(H335) - Attention - SGH05 - Corr. cut.1B - Corrosion - Danger - H314

• sel de sodium de l'acide dichloroisocyanurique

- N° Id: 613-030-00-X - N° CE: 220-767-7 - N° CAS: 2893-78-9

- Conc. (% pds) : 1 < C <= 5

- R-S: Classification: • E; R 2 • O; R 8 • Xn; R 22 • Xi; R 36/37 • R 31 • N; R 50-53 •

- SGH: SGH07 - Tox. aiguë 4 - Point d'exclamation - Attention - H302 - STOT un. 3 - 3-(H335) -Irr. oc. 2A - H319 - Irr. oc. 2B

SGH09 - Tox. aq. chron. 1 - Environnement - Attention - H410

• Alcool gras ethoxylé propoxylé

- N° CAS: 120313-48-6

- Conc. (% pds) : 0 < C <= 1

- R-S: Symbole(s): Xi N - Phrase(s) R: 38-41-50

- SGH: SGH07 - Irr. cut. 2 - Point d'exclamation - Attention - H315 - SGH05 - Lés. oc. 1 - Corrosion - Danger - H318 SGH09 - Tox.

aq. aiguë 1 - Environnement - Attention - H400 - Tox. aq. chron. 2 - H411

Les libellés des phrases sont mentionnés à la rubrique 16

4 PREMIERS SECOURS

4. 1. 1. Conseils généraux: En cas de doute ou de symptômes persistants, toujours consulter un médecin.

4. 1. 2. Inhalation: Transporter la victime à l'air frais, dans un endroit calme et si nécessaire appeler un médecin.

4. 1. 3. Contact avec la peau: Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé. Laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 20 minutes.

4. 1. 4. Contact avec les yeux: En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.

4. 1. 5. Ingestion: En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

4. 2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés:

D'une manière générale, en cas de doute ou si des symptômes persistent, toujours faire appel à un médecin.

4. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

4. 2. 2. Contact avec la peau: Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

4. 2. 3. Contact avec les yeux: Risque de lésions oculaires graves

4. 2. 4. Ingestion: Non déterminé.

4. 3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Avis aux médecins

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5. 1. Moyens d'extinction: Utiliser les moyens d'extinction spécifique du produit cause de l'incendie

5. 2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange: En cas d'incendie et/ou d'explosion, ne pas respirer les fumées. Des fumées toxiques se forment sous l'effet de la chaleur.

5. 3. Conseils aux pompiers: Utiliser un appareil respiratoire autonome et également un vêtement de protection

5. 4. Moyen(s) d'extinction à ne PAS utiliser pour raison de sécurité: Aucun.

6 MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

6. 1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence: Eviter toute formation de poussière.

Eviter tout contact avec la peau, les yeux ou les vêtements.

6. 2. Précautions pour la protection de l'environnement:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 5 (02/06/14)

Date: 16/12/2014

Page 3 / 5

Ne pas contaminer les eaux souterraines et de surface

6. 3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Balayer ou enlever à la pelle sans créer de poussière pour éliminer comme déchet chimique.

Collecter dans des récipients appropriés et fermés pour élimination.

6. 4. Référence à d'autres sections:

Voir rubrique 8 en ce qui concerne les protections individuelles à utiliser.

Voir la rubrique 13 en ce qui concerne l'élimination des déchets résultant du nettoyage.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7. 1. Manipulation:

7. 1. 1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Éviter de laisser la poussière se répandre.

Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Prévoir une aspiration ou/et ventilation adéquate.

7. 1. 2. Mesure(s) d'ordre technique: Ventilation, aspiration locale ou protection respiratoire.

Ne jamais mélanger avec d'autres produits.

Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit sec

7. 1. 3. Conseil(s) d'utilisation(s): Garder l'emballage bien fermé et le produit n'est pas utilisé.

Tenir le récipient bien fermé pour éviter toute absorption d'humidité.

7. 2. Stockage:

7. 2. 1. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités:

Conserver le récipient bien fermé et à l'abri de l'humidité.

Tenir à l'écart de: des acides

7. 2. 2. Condition(s) de stockage: Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.

7. 2. 3. Matière(s) incompatible(s) à éloigner:

Conserver à l'écart des: acides

7. 2. 4. Type de matériaux à utiliser pour l'emballage / conteneur:

De même nature que celui d'origine

7. 3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s):

Utilisation professionnelle

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8. 1. Paramètres de contrôle:

8. 2. Contrôles de l'exposition:

8. 2. 1. Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.

8. 2. 2. Protection des mains: Porter des gants appropriés, gants en PVC

8. 2. 3. Protection de la peau et du corps: Porter un vêtement de protection approprié, vêtements de protection à manches longues

8. 2. 4. Protection des yeux: lunettes de sécurité à protection intégrale

8. 3. Mesure(s) d'hygiène:

Manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et de sécurité.

Enlever et laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Laver les mains et visage avant une pause et à la fin des travaux.

Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9 PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9. 1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

9. 1. 1. Aspect: poudre

9. 1. 2. Couleur: blanche

9. 1. 3. Odeur: caractéristique

9. 1. 4. PH à 20°C en solution: 10,41

9. 1. 5. Point / intervalle d'ébullition: Non déterminé.

9. 1. 6. Point d'éclair: Non déterminé.

9. 1. 7. Limites d'explosivité: Les limites d'explosivité ne figurent pas dans les ouvrages de référence.

9. 1. 8. Masse volumique apparente: 0,888 à 20°C

9. 1. 9. Viscosité: Non applicable

9. 2. Autres informations:

9. 2. 1. Hydrosolubilité: Produit hydrosoluble

9. 2. 2. Liposolubilité: Non concerné

9. 2. 3. Solubilité aux solvants: Non Concerné

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10. 1. Réactivité: Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

10. 2. Stabilité chimique: La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 5 (02/06/14)

Date: 16/12/2014

Page 4 / 5

la rubrique 7 de la FDS.

10. 3. Possibilité de réactions dangereuses:

Au contact d'un acide : dégage un gaz toxique, chlore

10. 4. Conditions à éviter: PAS de contact avec: les acides. Se décompose si humide.

10. 5. Matières incompatibles: Ne pas mélanger avec: les acides

10. 6. Produits de décomposition dangereux:

La combustion produit des gaz dangereux.

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11. 1. Informations sur les effets toxicologiques:

Les poussières et les fumées peuvent provoquer chez les personnes particulièrement sensibles, une irritation des yeux, du nez ou de la gorge. Ils devront prendre des précautions adéquates.

11. 2. Toxicité aiguë:

11. 2. 1. Inhalation: Irrite l'appareil respiratoire et peut provoquer des maux de gorge et déclencher une toux.

11. 2. 2. Contact avec la peau: Peut causer des irritations de la peau / dermatites.

11. 2. 3. Contact avec les yeux: Des éclaboussures dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des dommages réversibles.

11. 2. 4. Ingestion: Non déterminé.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12. 1. Toxicité: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12. 2. Persistance et dégradabilité: Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n°648/2004 relatif aux détergents.

12. 3. Potentiel de bioaccumulation: Non déterminé.

12. 4. Mobilité dans le sol: Non déterminé

12. 5. Résultats des évaluations PBT et vPvB: Non déterminé.

12. 6. Autres effets néfastes: Données non disponible

12. 7. Information(s) générale(s): Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13. 1. Méthodes de traitement des déchets:

Collecter tous les déchets dans des conteneurs appropriés et étiquetés et éliminer conformément aux règlements locaux.

13. 2. Emballages contaminés:

Les déchets et emballages usagés sont à traiter conformément aux réglementations locales.

13. 3. Disposition(s) nationale(s) et régionale(s):

Code de l'environnement art. L.541-11 à 39 et R.541-13 à 41 (élimination des déchets); art. R.541-42 à 48 (circuits de traitement des déchets).

Arrêté du 29/07/05 (contrôle des circuits d'élimination)

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14. 1. Information(s) générale(s):

Transporter le produit conformément aux dispositions de l'ADR pour la route, du RID pour le rail, de l'IMDG pour la mer et de l'ICAO/IATA pour le transport par air.

14. 2. Numéro ONU: 3077

14. 2. 1. Nom d'expédition des Nations unies: MATIERE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. - ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. - MILIEUGEVAARLIJKE VASTE STOF, N.E.G. - UMWELTGEFÄHRDENDER STOFF, FEST, N.A.G. - SUSTANCIA SOLIDA POTENCIALMENTE PELIGROSA PARA EL MEDIO AMBIENTE, N.E.P. (contient du dichloisocyanurate de sodium)

14. 3. Voies terrestres (route, directive 94/55/CE / rail, directive 96/49/CE: ADR/RID):

14. 3. 1. Classe(s) de danger pour le transport: 9

14. 3. 2. Groupe d'emballage: III

14. 3. 3. Etiquettes ADR/RID: 9

14. 3. 4. Code danger: 90

14. 3. 5. Code de classification et dispositions spéciales: M7 274 335 601

14. 3. 6. Instructions d'emballage: P002 IBC08 LP02 R001 -/- PP12 B3

14. 4. Voies maritimes (IMDG):

14. 4. 1. Classe: 9

14. 4. 2. Groupe d'emballage: III

14. 4. 3. Polluant marin: oui

14. 4. 4. N° FS: F-A, S-F

14. 4. 5. Etiquette(s) IMDG: 9

14. 4. 6. Instructions d'emballage: P002 LP02 -/- PP12

14. 5. Voies aériennes (ICAO/IATA):

14. 5. 1. ICAO/IATA classe: 9

14. 5. 2. Groupe d'emballage: III

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 5 (02/06/14)

Date: 16/12/2014

Page 5 / 5

14. 5. 3. Etiquettes ICAO/IATA: 9

14. 5. 4. Avis ou remarques importantes:

Aéronef passager et cargo

14. 6. Dangers pour l'environnement:

oui

14. 7. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur:

Se référer aux rubriques 7 et 8.

14. 8. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC:

Non déterminé

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15. 1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Selon la réglementation européenne sur la classification, l'emballage et l'étiquetage des substances dangereuses.

15. 2. Évaluation de la sécurité chimique:

Aucune donnée sur la préparation elle-même n'est disponible.

16 AUTRES INFORMATIONS

16. 1. Législation(s) suivie(s):

Cette fiche de données de sécurité répond au règlement (CE) 1907/2006 - 1272/2008 avec ses modifications et adaptations.

16. 2. Texte complet des phrases dont le n° figure en rubrique 3:

R36 Irritant pour les yeux.

R34 Provoque des brûlures.

R37 Irritant pour les voies respiratoires.

R2 Risque d'explosion par le choc, la friction, le feu ou d'autres sources d'ignition.

R8 Favorise l'inflammation des matières combustibles.

R22 Nocif en cas d'ingestion.

R31 Au contact d'un acide, dégage un gaz toxique.

R36/37 Irritant pour les yeux et les voies respiratoires.

R50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R38 Irritant pour la peau.

R41 Risque de lésions oculaires graves.

R50 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque des lésions oculaires graves.

H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

16. 3. Avis ou remarques importantes:

Composition suivant le règlement CEE 648/2004:

agents de surface non ioniques : moins de 5%

phosphates :5% ou plus, mais moins de 15%

agents de blanchiment chlorés : moins de 5%

phosphonates: :moins de 5%

Les informations données dans cette fiche de données sécurité sont basées sur l'état des connaissances actuelles en notre possession et notre expérience.

Il est de la responsabilité de l'utilisateur de prendre toutes les mesures nécessaires pour satisfaire les lois et règlements locaux en vigueur.

Il est recommandé de transmettre les informations de cette fiche de données de sécurité, éventuellement dans une forme appropriée, aux utilisateurs.

16. 4. Restrictions:

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

(RE EC/453/2010 – ISO 11014-1)

Version: n° 5 (02/06/14)

Date: 16/12/2014

Page 6 / 5

Cette information se rapporte au produit spécifiquement désigné et peut ne pas être valable en combinaison avec d'autre(s) produit(s).

L'usage de cette préparation est réservé aux utilisateurs professionnels.

16. 5. Historique:

- 16. 5. 1. Date de la première édition: 13/03/09
 - 16. 5. 2. Date de la révision précédente: 19/01/11
 - 16. 5. 3. Date de révision: 02/06/14
 - 16. 5. 4. Version: 5
 - 16. 5. 5. Révision chapitre(s) n°: 2-3-12-14-15-16
-